

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RÉSIDENCE DU RUANDA

BUREAU DU RÉSIDENT

454.51.31

BYUMBA le 8 septembre 1949.-

Agri./Route.

TRES URGENT.

OBJET : Réserves vivrières.

RUHENERI

24314

A349 Agri
9-9-49

Monsieur l'Administrateur Territorial,

Lors de mon départ de Kigali le 6 écoulé, j'ai prié Monsieur le Résident-Adjoint de vous demander télégraphiquement les dates prévues pour les prochaines récoltes en vous demandant de préciser également la catégorie de produits vivriers ainsi que les quantités dont on pourrait éventuellement disposer comme surplus pour la vente hors territoire.

J'ignore si vous êtes déjà en possession de ce télégramme et vu l'urgence des questions posées, je vous les adresse directement.

J'ai été avisé de diverses sources (Sociétés Minières-) des difficultés rencontrées par celles-ci dans leurs achats actuels de pois et d'haricots. Il paraîtrait que les offres seraient extrêmement rares et de très faibles importances. Je vous serais très obligé de me dire ce que ces informations contiennent de fondé.

Il vous appartient de me renseigner en toute franchise et de ne me fournir que des évaluations rigoureusement exactes en vue d'éviter tout mécompte. A cette fin je vous prie d'établir les données demandées en collaboration avec Monsieur LENS et de chercher à me préciser exactement les périodes pendant lesquelles il pourra être fait, le cas échéant, appel aux fournitures.

Je compte séjourner jusqu'au 17 inclus en Territoire de Byumba où il m'agréerait de recevoir, par courrier spécial, les informations demandées.

Veuillez également me dire s'il est nécessaire de fermer définitivement le Territoire à toute exportation hors Ruanda.

LE RESIDENT DU RUANDA.

C. Sandrart.

C. Sandrart.

A Monsieur l'Administrateur Territorial

dc et à RUHENERI.-